

Résolution sur l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine

2014/2723(RSP) - 17/07/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 459 voix pour, 113 contre et 60 abstentions une résolution sur l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR et ALDE.

Le Parlement a réclamé **la fin des tirs de roquettes sur Israël** depuis la bande de Gaza, auxquels le Hamas et les autres groupes armés devraient mettre un terme immédiatement, **et de toute action militaire israélienne contre Gaza**.

Les députés ont rappelé que les pourparlers de paix directs entre les parties étaient au point mort et que tous les efforts déployés récemment pour la reprise des négociations avaient échoué. Déplorant la mort de nombreux civils, parmi lesquels un nombre important de femmes et d'enfants et dénonçant les assassinats des trois adolescents israéliens le 12 juin et de l'adolescent palestinien le 2 juillet 2014, le Parlement a insisté sur la nécessité, pour toutes les parties en présence, de **respecter pleinement le droit humanitaire international**. Il a souligné qu'il n'existait aucune justification à des attaques ciblant délibérément des civils innocents, ce qui correspond à un crime de guerre en droit international.

Le Parlement a demandé **que l'Union européenne joue un rôle plus actif** dans les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable. Il a appelé à la désescalade immédiate du conflit par un **accord de cessez-le-feu** entre les deux parties et demandé à la haute représentante de l'Union et aux États membres de renforcer la pression diplomatique afin d'appuyer les actions en vue d'une trêve importante entre les deux parties. Les grands acteurs régionaux, notamment l'Égypte et la Jordanie, ont été invités à poursuivre leurs efforts afin de calmer la situation.

Enfin, le Parlement a réaffirmé son **appui sans réserve à la solution des deux États**, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux entités, à savoir un État d'Israël sûr et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, ce qui impliquerait la levée du blocus de la bande de Gaza. Il a souligné une fois de plus que seuls des moyens non violents permettront de parvenir à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.